

# enterprise europe

## FICHE PRATIQUE

### LE TRANSITAIRE



L'Europe à la portée de votre entreprise.

**SUD-OUEST FRANCE**



#### Vos contacts en Région

AQUITAINE : Emilie Vicq  
[evicq@aquitaineinternational.com](mailto:evicq@aquitaineinternational.com)

LIMOUSIN : Mathilde Monges  
[m.monges@limousin.cci.fr](mailto:m.monges@limousin.cci.fr)

MIDI-PYRÉNÉES : Andreea Pantazi  
[andreea.pantazi@midi-pyrenees.cci.fr](mailto:andreea.pantazi@midi-pyrenees.cci.fr)

POITOU CHARENTES : Maria Voronetskaja  
[m.voronetskaja@poitou-charentes.cci.fr](mailto:m.voronetskaja@poitou-charentes.cci.fr)

#### Introduction

Une entreprise désireuse d'exporter sa marchandise à l'étranger à tout intérêt à confier le transport à un partenaire extérieur tel que le transitaire, qui organisera les prestations logistiques. Les rôles du transitaire sont variés.

Selon les cas, il réalisera les démarches administratives pour l'exportateur (dans ce cas le transitaire est agent en Douane), il peut négocier avec les transporteurs afin d'obtenir les meilleurs prix (il est alors mandataire), il peut également réunir les envois de marchandises en provenance d'un ou plusieurs expéditeurs en partageant les frais de transports entre les clients (le transitaire est alors groupeur).

Les transitaires étant équipés du système SOFI (système d'ordinateur de fret international), le dédouanement des marchandises est ainsi accéléré tout en permettant une surveillance de l'acheminement des marchandises.

**Rappel :** les moyens de transport utilisés par les transitaires sont majoritairement le transport maritime et terrestre (route et dans une moindre mesure le transport ferroviaire). L'avion n'est utilisé que pour les marchandises de grande valeur, fragiles ou lorsque la marchandise doit arriver à destination au plus vite.



Le transitaire peut être :

- ❑ **Mandataire de transport** : c'est un exécuteur technique d'une opération de logistique, il ne choisit pas les sous-traitants. Dans ce cas le transitaire est uniquement placé en obligation de moyen.
- ❑ **Commissionnaire de transport** : il est l'organisateur, le concepteur et le coordinateur d'une opération complète de logistique pour le compte d'une entreprise importatrice ou exportatrice (donneur d'ordre). Il choisit les sous-traitants et il est responsable des fautes commises par ceux-ci (sauf causes exonératoires comme la force majeure). Dans ce cas, le transitaire est placé juridiquement en obligation de résultat.
- ❑ **Entrepositaire et logisticien** : moyennant des locaux appropriés et assurés, certains transitaires peuvent stocker des marchandises pour le compte de donneurs d'ordre.
- ❑ **Agent en douane** : le transitaire a obtenu de la DGDDI<sup>(1)</sup> le droit de réaliser des procédures de dédouanement import et export, il agit au nom et pour le compte du client ;
- ❑ **Agent IATA (transport aérien) et/ou maritime**, il peut ainsi établir des lettres de transport et les signer, acheter le fret aérien, choisir les transporteurs, organiser le transport ;

Il peut être également :

- ❑ **Emballeur et/ou Déménageur** : pour des opérations de groupage ou dégroupage, certains transitaires vendent ces services ;
- ❑ **Transporteur Routier International**, certains transitaires disposent d'un parc de camion à leur enseigne (en cas de besoins supplémentaires ils peuvent par contrat d'affrètement louer les services de transporteurs routiers) ;
- ❑ **Organisateur de plateforme de groupage ou gestionnaire de hubs**, la plupart des transitaires organisent des centres de collecte de fret sur lesquels se positionnent des opérations (déchargement, stockage, mise à bord,...).

Il s'occupera sur demande de ses clients :

- ➔ de négocier leurs lettres de crédit,
- ➔ de couvrir une assurance transport, etc.

Le transitaire joue également un rôle de conseil. Dans le cadre de la constitution des tarifs en entreprises ou des réponses à des appels d'offre, les transitaires sont amenés à remettre des cotations (sortes de devis) ainsi que des conseils sur le transit time (délai du transport), le routage, les normes liées aux emballages,...

---

(1) Direction Générale des Douanes et Droits Indirects